



ue.esante.gouv.fr



French-Norwegian meet up

Primary use of health data



@esante_gouv_fr



linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante

Nos intervenants



Angélica CAVALCANTE GALVÃO

Project Officer
Europe & International

Agence du Numérique en Santé



Antoine de MARASSÉ-ENOUF

Project Officer
Europe & International

Agence du Numérique en Santé



- ANS Introduction

Agence du Numérique en Santé (ANS)
The French eHealth Agency



Created in 2009, ANS has the responsibility of promoting the development of **shared information systems and digital technologies in the health field**. ANS contributes to the reinforcement of the efficiency of health policies and to the improvement of coordination, efficiency and quality of care. It holds a wide portfolio of projects organised around 3 missions. ANS is member of IHE int., HL7 int. and IHE France

Our 4 main roles:

- we **regulate** eHealth in France, improving digital performance through common regulatory and information-sharing standards;
- we **operate** major national e-programmes to make the public health service more efficient and cohesive;
- we **promote** and **valorize** all eHealth initiatives through stimulation, evaluation and support.

ue.esante.gouv.fr



- Primary use of health data

The Regulation for the European Health Data Space creates new services for European citizens

Clear objectives defined for Europeans



Enabling patients to have control over their health data and quality care



Enabling health professionals to have access to relevant health data



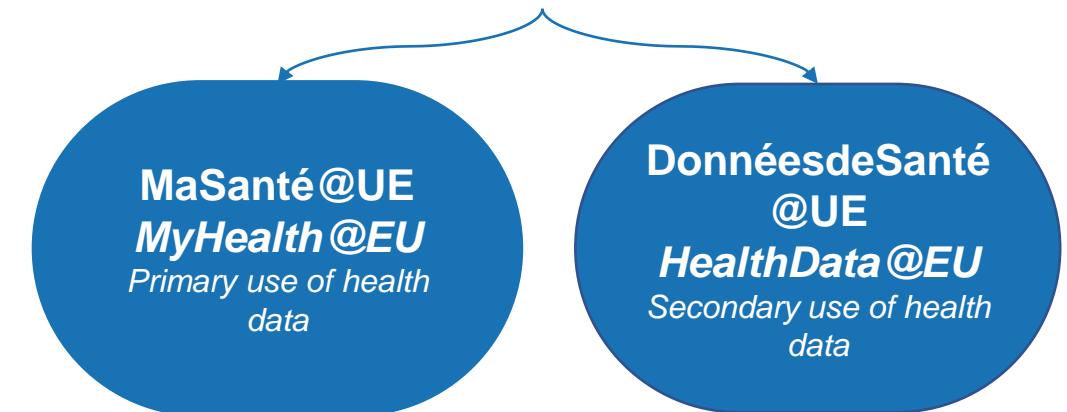
Equipping policy makers and regulators with European health data for better decision making (e.g. Covid crisis)



Facilitating access to health data for research and innovation

Two parts of the regulation

ESPACE EUROPÉEN DES DONNÉES DE SANTÉ *European Health Data Space (EHDS)*



Sesali 

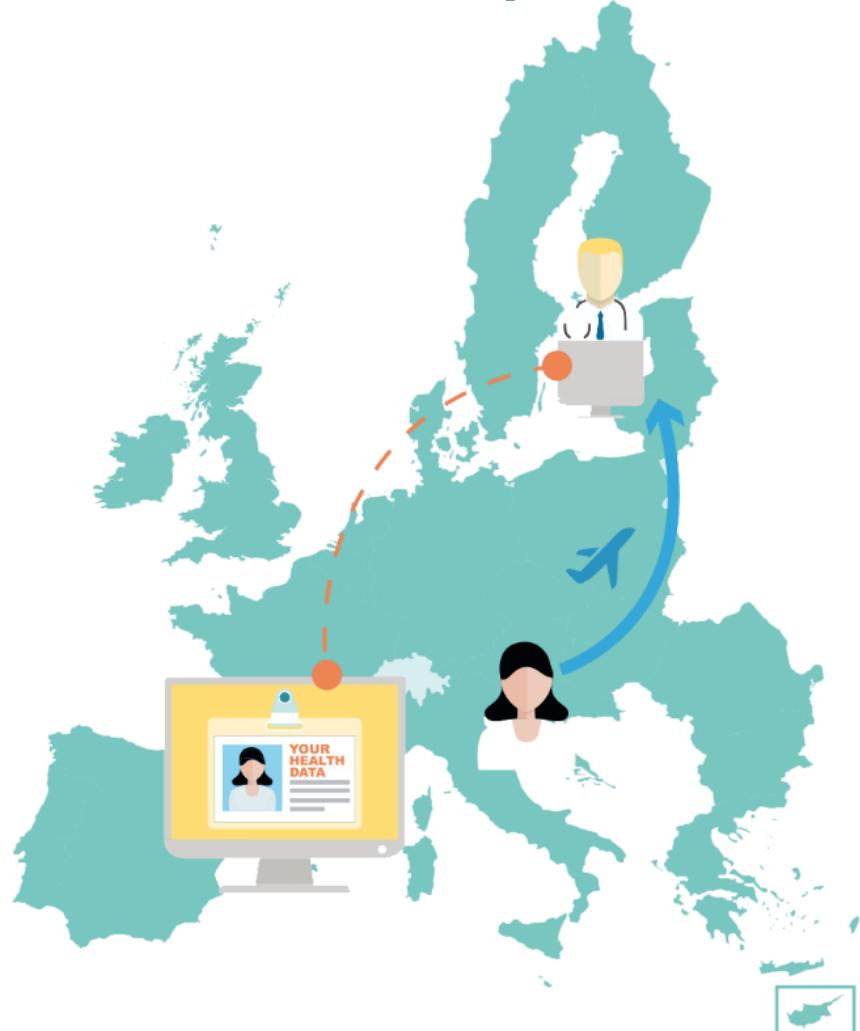
mon
ESPACE
SANTÉ

 HEALTH
DATA HUB

EHDS : European Health Data Space

- Primary use of health data

Creation of an European trusted space



One of the major ambitions of the construction of the health sector at European level is to allow free movement of:

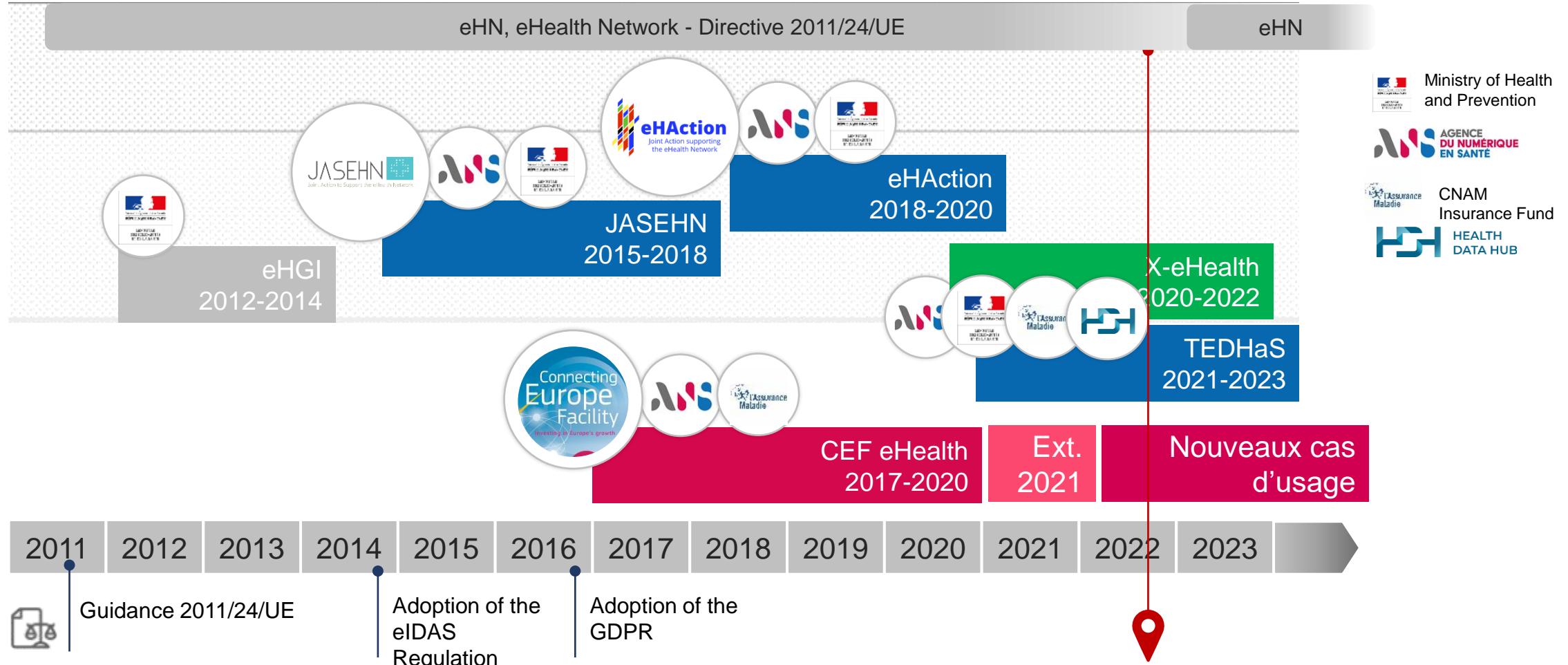
- patients,
- Healthcare professionals,
- Health data

MyHealth@EU is the programme for eHealth

- Member States, as well as the European commission, provide a global eHealth Digital Service Infrastructure (eHDSI).
- Each member state deploys its own National Contact Point for eHealth (NCPeH) connected to the European Commission's coordination services. NCPeH France is operational from July 2021.

- Primary use of health data

Overview of European initiatives: background



- Primary use of health data

Health data exchange already operational in Europe with **2 use cases**



Patient Summary (PS)

Takes into account

- Vaccination history
- Current treatments
- Diseases and interventions
- Allergies
- Medical devices



ePrescription et eDispensation (eP/eD)

Allows European citizens to obtain their medicines in any pharmacy in the European Union, thanks to the electronic transfer of their prescription from their country of residence to the country of treatment.

- Primary use of health data

Next use cases – to be deployed



Laboratory reports



Available european guidelines



Medical images reports



European guidelines **under review**



Rare diseases – part of the Patient summary



European guidelines **under review**



Hospital discharge reports



European guidelines **under review**

Déploiement des cas d'usage MaSanté@UE

- Primary use of health data



Patient Summary

CZ



HR



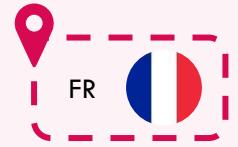
LU



MT



PT



NL



ES



EE



EL



FI



CY



IE



IT



SI



BG



LT



LV



SI



DE



DK



IS



NO



SK



Wave 1
2018-2019

Wave 2
2019-2020

Wave 3
2020-2021

Wave 4
2021-2022

Wave 5
2022-2023

Wave 6
2023-2024

Wave 7
2024-2025

Wave 8
2025-2026

EE



FI



HR



PT



ES



PL



CY



CZ



HU



EL



IE



LT



SE



BG



LU



LV



SI



AT



DK



NO



RO



ePrescription et eDispensation

- Primary use of health data

French situation : Patient summary deployment

Two major steps



European patient in France



Already available in France - 7 countries connected

Deployed in july 2021 through Sesali.fr

Bienvenue sur Sesali, le Service européen de santé en ligne

Professionnels de santé, vous devez vous authentifier avec votre carte CPS ou e-CPS pour accéder au service d'échange de synthèse médicale.

Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation

Se connecter avec

Qu'est-ce que Sesali ?

Sesali est le Service européen de santé en ligne. Actuellement, il permet aux professionnels de santé français d'accéder de manière sécurisée à la synthèse médicale d'un patient provenant d'un autre pays de l'Union européenne.

Plus de barrière linguistique : allergies, traitements en cours, malades et interventions chirurgicales antérieures sont des exemples de données de santé que Sesali pourra afficher en français.

Sesali est proposé par l'ANS, sous l'égide du Ministère chargé de la santé, en collaboration avec la Commission européenne et plus d'une vingtaine de pays européens afin d'assurer la continuité des soins des citoyens à l'échelle européenne.



French patient in another Member State



Deployment of the service under construction

Decree published in july 2022

10 juillet 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Tome 19 sur 113

DE FRANCE Tome 19 sur 113

Décrets, arrêtés, circulaires

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTE

Décret n° 2021-914 du 8 juillet 2021 relatif aux dispositions propres à la prise en charge du patient à l'occasion de soins délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne

Objet : prise en charge du patient à l'occasion de soins délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne

Public concerné : titulaires d'un dossier médical partagé, professionnels de santé situés dans l'Etat membre de l'Union européenne où se déroule la prise en charge.

Entre en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : notice 2012/54/EU du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 relative à l'application des directives 2005/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2005 relative à l'harmonisation des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, notamment l'article 14 relatif à la santé en ligne.

Vu le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé.

Sur le report du ministre des solidarités et de la santé,

Par le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'occasion de l'处理 de leurs données personnelles et abrant le droit à la protection des données ;

Vu l'acte réglementaire 2012/54/EU du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 relatif à l'application des directives 2005/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2005 relative à l'harmonisation des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, notamment l'article 14 relatif à la santé en ligne.

Vu le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, notamment son article 52 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2020/071 en date du 16 juillet 2020 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2020/072 en date du 20 octobre 2020 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Désire :

Art. 1er. – À la section IV du chapitre premier du titre II du livre I^e de la première partie du code de la santé publique (ci-après nommée « la loi »),

– Disposition proposée à la présente loi et chargé de patient à l'occasion de cette

– Art. R. 1111-44. – Les documents de santé à caractère personnel, mentionnés à l'article L. 1111-22, d'un patient titulaire d'un dossier médical partagé susmentionné qui accède un professionnel de santé européen sur le territoire de l'Union européenne à l'occasion de soins de santé délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne, sont ceux existants dans la synthèse périodique prévue au premier alinéa de l'article L. 1111-15 établie par son médecin traitant.

Il porte ainsi sur les données de santé mentionnées à l'article R. 1111-44, si le professionnel de santé accède à ces données à l'occasion de soins de santé délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne, à l'exception de celles mentionnées ci-dessus transmises par la loi ou l'acte réglementaire précité, lorsque leur utilisation est nécessaire à leur mise en forme et disponibles pour le traitement d'ordre public.

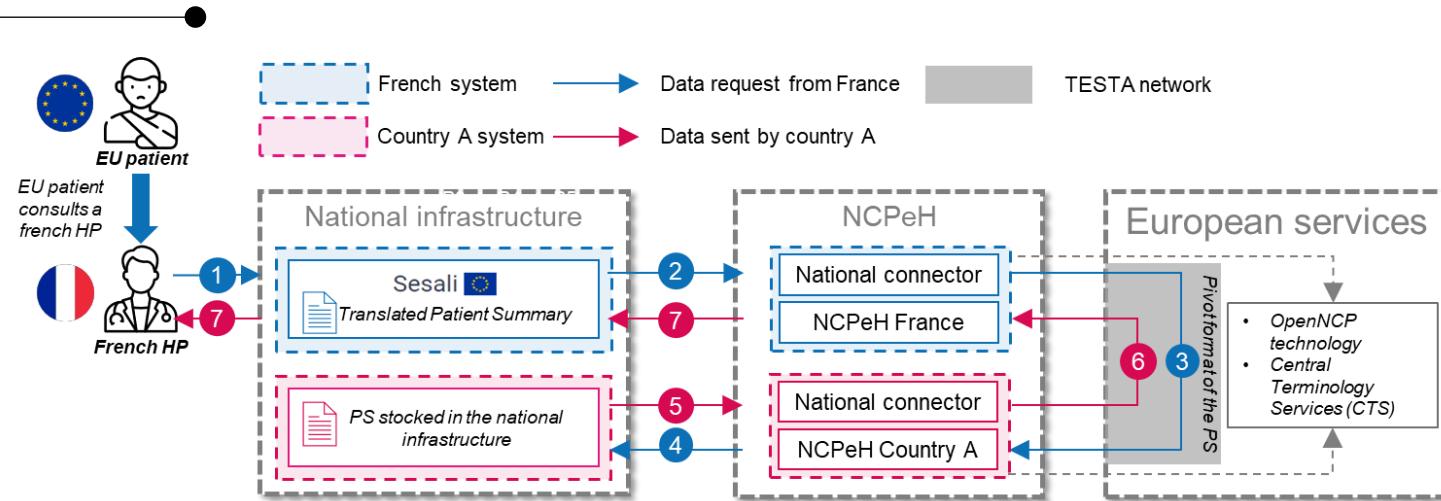
Il porte ainsi sur les données de santé mentionnées à l'article R. 1111-44, si le professionnel de santé accède à ces données à l'occasion de soins de santé délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne, à l'exception de celles mentionnées ci-dessus transmises par la loi ou l'acte réglementaire précité, lorsque leur utilisation est nécessaire à leur mise en forme et disponibles pour le traitement d'ordre public.

Il porte ainsi sur les données de santé à caractère personnel dont les titulaires sont des professionnels de santé à caractère personnel, mentionnés à l'article L. 1111-22, d'un patient titulaire d'un dossier médical partagé susmentionné qui accède un professionnel de santé européen sur le territoire de l'Union européenne à l'occasion de soins de santé délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne, sont ceux existants dans la synthèse périodique prévue au premier alinéa de l'article L. 1111-15 établie par son médecin traitant.

- Primary use of health data

Sesali : how does it work and who can access the data ?

Patient Summary B data exchange



Our dedicated national platform: Sesali



As of 2022, **+600 000 French authorized**

HPs can access the service through the public URL: www.sesali.fr. Further information can be found here: <https://ue.esante.gouv.fr/information-systems-security-pre-condition-trust/health-professionals-authentication>.

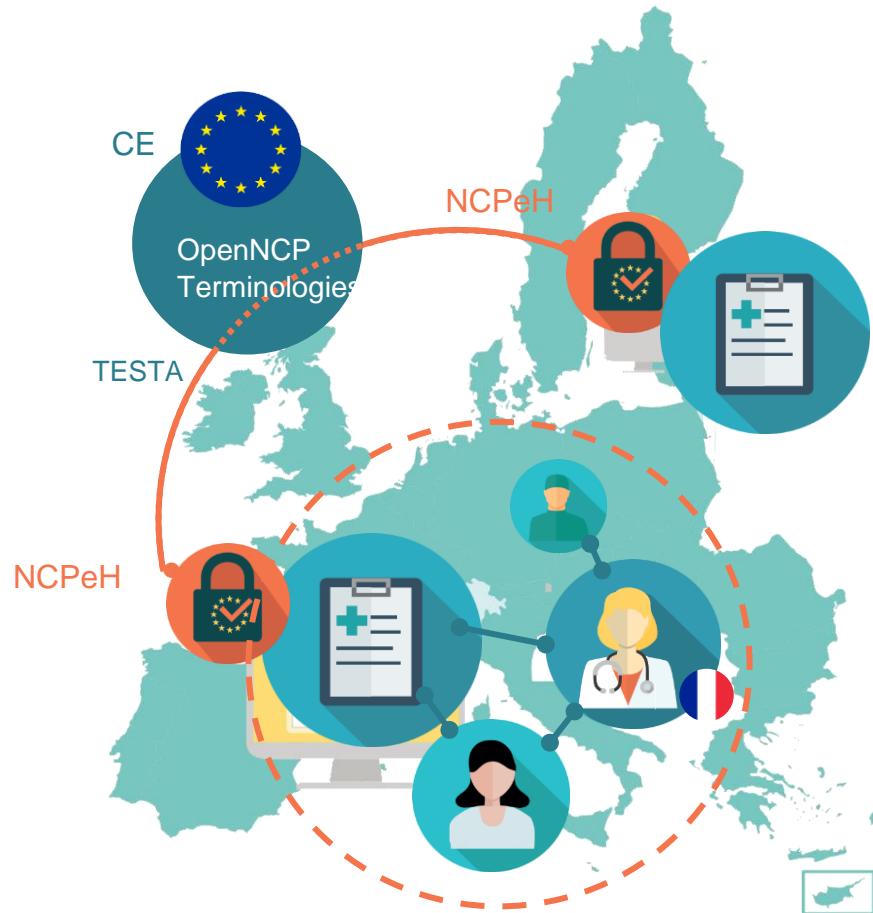
Only healthcare professionals providing care can access the European patients' patient summary.

This includes:

- General practitioners and specialists (except those working for private insurers and occupational physicians)
- Pharmacists (except those working for pharmaceutical companies)
- Dentists
- Midwives
- Nurses
- Physiotherapists
- Podiatrists
- Speech therapists
- Ergotherapeutic, psycho-motrician, orthoptist, dietitian
- Medical electroradiology manipulators

- Primary use of health data

1st step in France: healthcare professionals access the European patient VSM



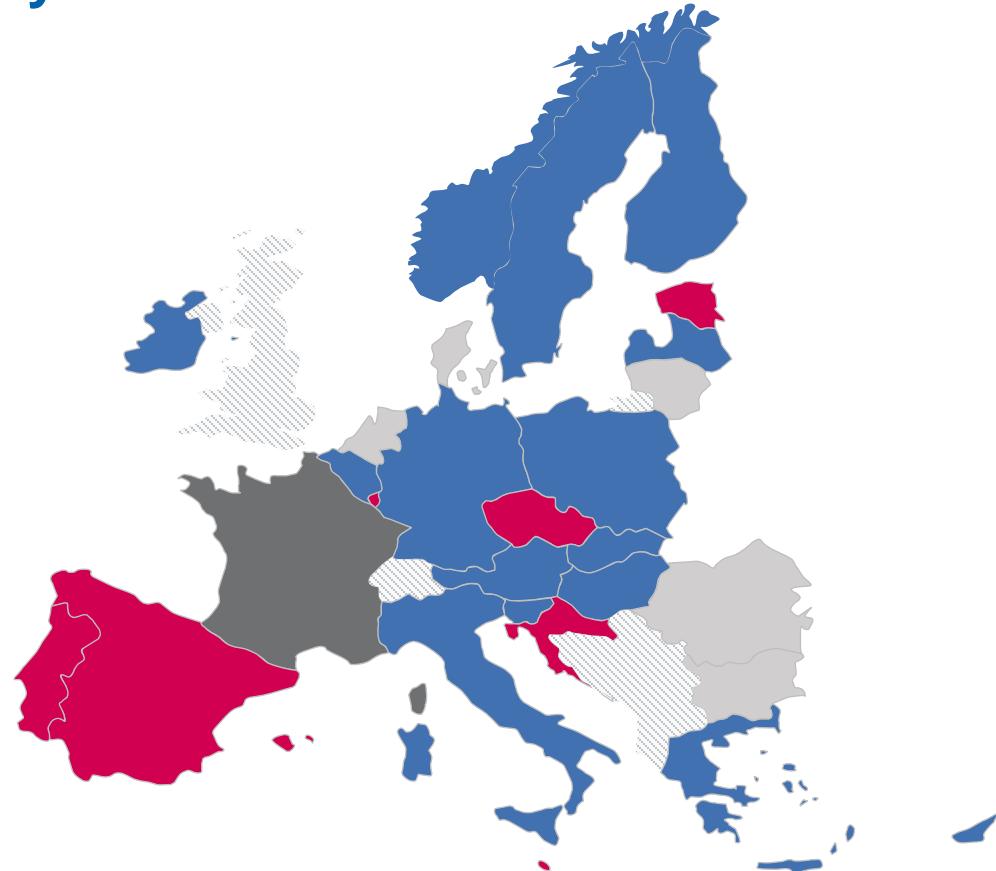
In France, since summer 2021, French healthcare professionals have been able to access the medical summary of eligible European patients in the context of their treatment in France:

- ✓ **Access to medical summary data:** e.g. allergies, current treatments, previous diseases and surgeries.
- ✓ **Language:** French
- ✓ **Patient consent:** a prerequisite
- ✓ **Via a dedicated web interface or an API** to be integrated into the business software

VSM* : Volet de Synthèse Médicale

- Primary use of health data

Access in France to medical summaries of European patients: state of play by country



Connected countries



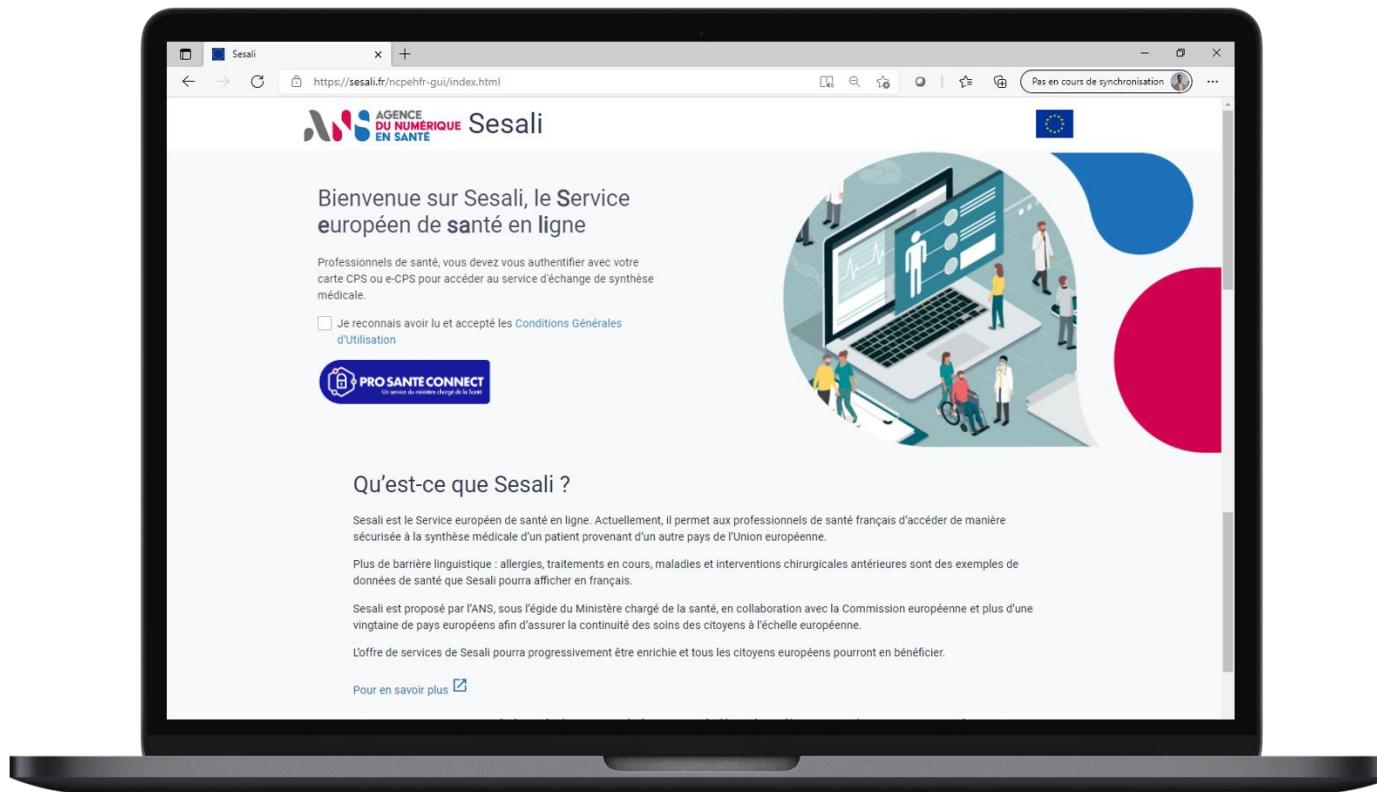
Countries connected by 2025



European Union

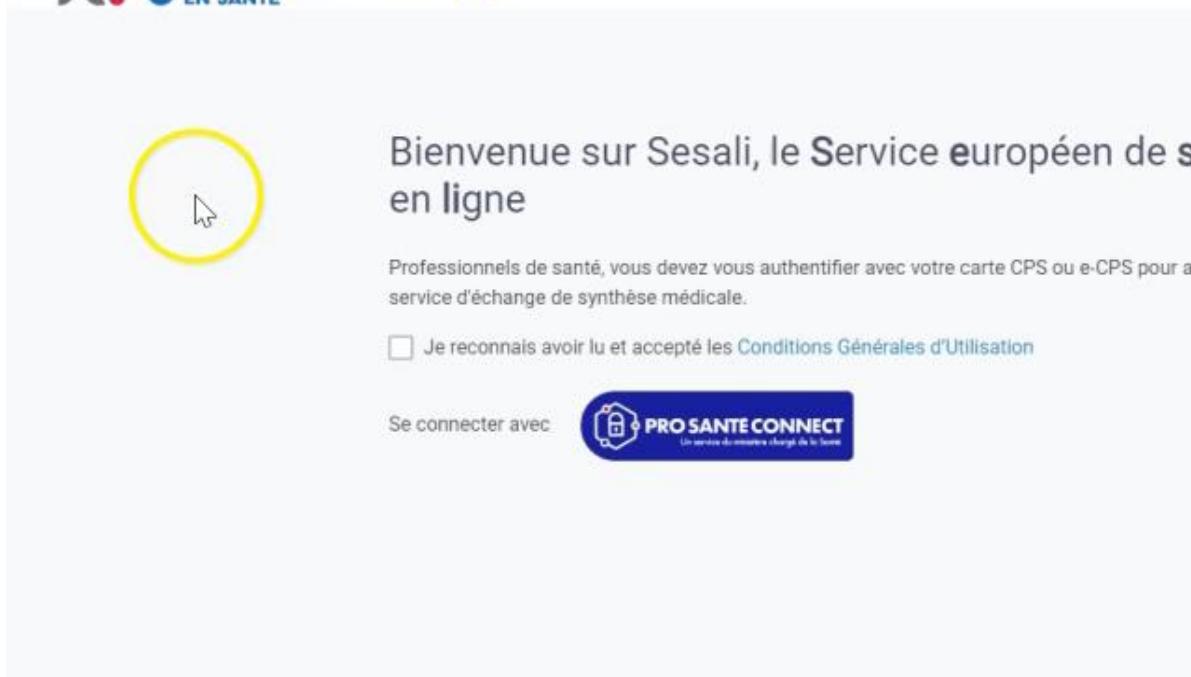
- Primary use of health data

Sesali.fr demonstration



- Primary use of health data

ANS AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ | Sesali 



Bienvenue sur Sesali, le Service européen de santé en ligne

Professionnels de santé, vous devez vous authentifier avec votre carte CPS ou e-CPS pour accéder au service d'échange de synthèse médicale.

Je reconnais avoir lu et accepté les [Conditions Générales d'Utilisation](#)

Se connecter avec  PRO SANTÉ CONNECT
(Un service du ministère chargé de la Santé)



Qu'est-ce que Sesali ?

Sesali est le Service européen de santé en ligne. Actuellement, il permet aux professionnels de santé français d'accéder de manière sécurisée à la synthèse médicale d'un patient provenant d'un autre pays de l'Union européenne.

Plus de barrière linguistique : allergies, traitements en cours, maladies et interventions chirurgicales antérieures sont des exemples de données de santé que Sesali pourra afficher en français.

Sesali est proposé par l'ANS, sous l'égide du Ministère chargé de la santé, en collaboration avec la Commission européenne et plus d'une vingtaine de pays européens afin d'assurer la continuité des soins des citoyens à l'échelle européenne.

L'offre de services de Sesali pourra progressivement être enrichie et tous les citoyens européens pourront en bénéficier.